



Proc  s-verbal de la s  ance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalit   de Val-des-Bois, tenue le 23 avril 2020   16 h 21, par voie de t  l  conf  rence, sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

  TAIENT pr  sents : Mesdames les conseill  res Francine Marcoux et Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Jean Laniel, Cl  ment Larocque et Maurice Bri  re.

  TAIT   galement pr  sente : Madame Anik Morin, directrice g  n  rale.

## **OUVERTURE DE LA S  ANCE**

Ayant quorum, la s  ance d  bute   16 h sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

**S2020-04-76**

### **POUR ACCEPTER LA TENUE DE LA S  ANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2020 PAR T  L  CONF  RENCE**

ATTENDU le d  cret num  ro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a d  clar   l'  tat d'urgence sanitaire sur tout le territoire qu  b  cois pour une p  riode initiale de dix jours;

ATTENDU le d  cret num  ro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet   tat d'urgence pour une p  riode additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

ATTENDU le d  cret num  ro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet   tat d'urgence pour une p  riode additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

ATTENDU le d  cret num  ro 410-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet   tat d'urgence pour une p  riode additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

ATTENDU le d  cret num  ro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet   tat d'urgence pour une p  riode additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

ATTENDU l'arr  t   2020-004 de la ministre de la Sant   et des Services sociaux qui permet au conseil de si  ger   huis clos et qui autorise les membres   prendre part, d  lib  rer et voter   une s  ance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'il est dans l'int  r  t public et pour prot  ger la sant   de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la pr  sente s  ance soit tenue   huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autoris  s   y   tre pr  sents et   prendre part, d  lib  rer et voter   la s  ance par t  l  conf  rence;

## **EN CONS  QUENCE**

IL EST PROPOS   PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET R  SOLU QUE ce conseil accepte que la pr  sente s  ance soit tenue   huis clos et que les membres du conseil et la directrice g  n  rale et secr  taire-tr  sori  re puissent y participer par t  l  conf  rence.

Adopt     l'unanimit  .

Le maire, monsieur Roland Montpetit, soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Annulation du mandat de cinq ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);
4. Levée de la séance.

**S2020-04-77**

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL – 23 AVRIL 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**S2020-04-78**

**ANNULATION DU MANDAT DE CINQ ANS À L'UNION DES  
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE  
DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois a confirmé son adhésion au regroupement d'achats géré par l'UMQ et octroyé un mandat de cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) par sa résolution 18-04-77;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois a signifié au ministère des Transports son désir de ne mettre fin au contrat d'entretien hivernal de la route 309;

ATTENDU QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé de l'UMQ, la Municipalité doit faire parvenir une résolution du conseil municipal à cet effet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois annule son adhésion au regroupement d'achats géré par l'UMQ pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) originalement octroyé par la résolution 18-04-77, et ce pour les saisons restantes au mandat soit, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

ET QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

S2020-04-79

**LEVÉE DE LA SÉANCE (16 h 32)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
**Roland Montpetit, maire**

.....  
**Anik Morin, secrétaire-trésorière**

**Je, Roland Montpetit, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**